

## Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AESS du 23 avril 2009

**Présences :** (prises sur place avec les listes officielles)

### **Ordre du jour :**

0. Ouverture
1. Nomination d'un-e animateur-trice et d'un-e secrétaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2009
4. Levée de cours immédiate
5. Informations sur la situation à l'UQAM
6. Vote de grève / Référendum
7. Varia
8. Fermeture

\*\*\*

### **0. Ouverture**

Alexis Laferrière **propose** l'ouverture de l'assemblée à 12h29.  
Carl Paquin **appuie**.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **1. Nomination d'un-e animateur-trice et d'un-e secrétaire**

Alexis Laferrière **propose** Jonathan Rioux à l'animation et Lydia Roy-Simard au secrétariat.  
Gabrielle Dubuc-Messier **appuie**.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Carl Paquin propose l'ordre du jour suivant :

0. Ouverture
1. Nomination d'un-e animateur-trice et d'un-e secrétaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2009
4. Levée de cours immédiate
5. Informations sur la situation à l'UQAM
6. Vote de grève / Référendum
7. Varia
8. Fermeture

Émilie DeChamplain **appuie**.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **3. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2009**

Alexis Laferrière **propose** l'adoption du procès-verbal du 7 avril 2009.

Nicolas Courdy **appuie**.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **4. Levée de cours immédiate**

- Les membres de l'AESS ont voté à majorité à l'assemblée générale du 16 avril 2009 d'ajouter le point "Levée de cours immédiate" à l'assemblée en cours. Le comité exécutif suggère le libellé suivant :

*"Considérant que tous les membres de l'AESS devraient pouvoir être présent à cette assemblée où un vote important sera réalisé."*

Il est proposé que l'AESS tienne une levée de cours immédiate et pour toute la durée de l'assemblée à l'exception des laboratoires humides en cours et des laboratoires utilisant du matériel vivant ainsi qu'une suspension de l'assemblée, avec reprise à 12h53."

**La proposition n'est pas reprise par l'assemblée.**

**Aucune autre proposition n'est mise de l'avant dans ce point.**

### **5. Informations sur la situation à l'UQAM**

- Alexis Laferrière rappelle aux membres qu'ils ont le droit d'ouvrir leur protocoles d'entente avec leurs professeurs-es. Des négociations peuvent avoir lieu si le 2/3 des étudiants-es présents-es sont en accord. Quoiqu'il en soit avec les entente d'évaluations, il est interdit de donner des évaluations aux étudiants-es à moins d'une semaine d'un retour en classe après une absence prolongée (ex. : grève). Les membres sont également invités-es à communiquer avec le comité exécutif de l'AESS pour tout problème encouru académiquement à cause de la grève.

- En ce qui concerne la grève des professeurs, hier, mercredi le 22 avril, ces derniers et ces dernières ont tenu une assemblée générale où ils et elles ont accepté à 98% une entente de principe en le SPUQ et la partie patronale. Cette entente prévoit l'embauche de 144 professeurs-es sur 4 ans, une augmentation salariale de 11% sur 3 ans et un protocole de retour au travail. L'entente de principe votée hier est conditionnelle à ce que l'entente finale comporte un rattrapage de 2% pour assurer l'équité avec le réseau UQ, une négociation en bonne et due forme avec les maîtres de langue et un salaire équivalent à une semaine de travail plutôt que le 1% proposé pour le rattrapage du

contenu académique lors du retour en classe. Les professeurs-es tiennent une assemblée générale vendredi où ils et elles seront appelés-es à se positionner sur la convention collective ratifiée selon l'entente de principe (avec ou non respect des nouvelles conditions énoncées par le SPUQ) et sur la poursuite de leurs moyens de pression.

- Si la grève des professeurs cesse vendredi, on suppose que dès lundi les étudiants-es pourront prendre connaissance des modalités pour un retour en classe.

- La loi spéciale sur le retour au travail forcé n'est pas déposée par le gouvernement. Elle semble pour l'instant faire office d'outil de négociation.

## **6. Vote de grève / Référendum**

12h43

- Comme il n'y a pas 10% des membres de l'AESS présents-es à l'assemblée, il ne peut pas y avoir de vote de grève.

- La possibilité d'un référendum a été mise de l'avant, mais actuellement sa pertinence est remise en question par le comité exécutif de l'AESS puisque les délais semblent avoir été dépassés quant au momentum de mobilisation du SPUQ et de la communauté uqamienne en général, qu'il n'y a pas de libellé pour une question référendaire, qu'il n'y a pas de directeur ou de directrice de référendum assigné-e et que le cadre budgétaire référendaire n'a pas été élaboré.

Suzana Hrivnakova **propose** que dans l'éventualité où le gouvernement vote une loi spéciale forçant les professeurs-es à retourner en classe, l'AESS tienne une levée de cours cette journée-là afin de permettre aux membres de tenir une assemblée générale. Nicolas Courdy **appuie**.

Alexis Laferrière **propose** d'amender la proposition et d'ajouter "dans la mesure du possible" étant donné qu'une assemblée générale doit être convoquée 4 jours à l'avance. Nicolas Courdy **appuie**.

**Le vote est demandé.**

**L'amendement est rejeté à majorité.**

**Sur la proposition principale, le vote est demandé.**

Le vote :

Pour : 29

Contre : 21

Abstentions : 5

**La proposition est adoptée à majorité.**

## **7. Varia**

- Aucune intervention en varia.

## **8. Fermeture**

Carl Paquin **propose** la fermeture de l'assemblée à 12h57.  
Doris Léonard **appuie**.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**  
**L'assemblée est fermée à 12h57.**

\*\*\*